## LE MARIAGE PRÉCOCE

## I. <u>Définition</u>

Le mariage précoce caractérise « une union où au moins l'un des deux époux est âgé de moins de 18 ans »¹. Bien que les garçons soient aussi touchés par le mariage d'enfants, les filles demeurent les premières victimes de cette pratique (on estime qu'environ 115 millions de garçons et hommes ont été mariés enfants², contre 650 millions de filles³) et ne choisissent généralement pas leurs partenaires, souvent beaucoup plus âgés qu'elles. Le mariage précoce prend également la définition de mariage forcé, l'enfant n'étant pas en mesure d'apporter un consentement éclairé à cette union. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que plus de 140 millions de filles se sont mariées entre 2011 et 2020 avant l'âge de 18 ans, dont 50 millions avant leurs 15 ans⁴.

Le mariage précoce constitue une violation des droits humains et engendre de nombreuses discriminations et violences pour les filles, comme les grossesses précoces et l'interruption de la scolarité.

## II. Prévalence dans le monde

Les mariages précoces ont lieu sur tous les continents du monde et se pratiquent au sein de différentes cultures, religions et communautés. Malgré la baisse significative du taux de mariages précoces dans plusieurs pays au cours de la dernière décennie (la proportion de femmes mariées enfants a baissé de 15%<sup>5</sup>), chaque année 12 millions de filles sont encore mariées pendant leur enfance dans le monde<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> OHCR. « Child, early and forced marriage, including in humanitarian settings ». Disponible sur : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/ChildMarriage.aspx

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Monde. « Les mariages des enfants concernent aussi des millions de garçons », 8 juin 2019. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/06/07/les-mariages-d-enfants-concernent-aussi-des-millions-de-garcons\_5473083\_3210.html

 $<sup>^3</sup>$  UNICEF. « Child marriage around the world ». Disponible sur : https://www.unicef.org/stories/child-marriage-around-world

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> OMS. « Mariages précoces : 39 000 filles mariées par jour ». Disponible sur : https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/child\_marriage\_20130307/fr/

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> UNICEF. « Mariage précoce : des millions de filles sauvées en dix ans », 5 mars 2018. Disponible sur : https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/mariage-precoce-des-millions-de-filles-sauvees-en-dix-ans

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Berthaud-Claire Sandrine. « Les mariages précoces ruinent l'Afrique », 10 décembre 2018, Le Monde Afrique. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/10/les-mariages-precoces-ruinent-l-afrique\_5395434\_3212.html

Le continent africain est le plus touché par la pratique<sup>7</sup>, en témoignent les chiffres de l'UNICEF qui estime à 4 millions le nombre de filles mariées avant l'âge de 18 ans en 2017<sup>8</sup>. En Asie du Sud, l'UNICEF estime que 45% des femmes entre 20 et 24 ans ont été mariées avant leur 18 ans<sup>9</sup>, avant tout dans les pays comme l'Inde, le Bangladesh et le Népal<sup>10</sup>. Dans la région de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, une jeune femme sur quatre est mariée ou en union avant l'âge de 18 ans, et la majorité donne naissance à un enfant avant sa majorité<sup>11</sup>. Enfin, en Amérique du Nord et notamment aux États-Unis, la pratique est également présente puisqu'un dernier recensement estime que 248 000 enfants et adolescents ont été mariés entre 2000 et 2010<sup>12</sup>.

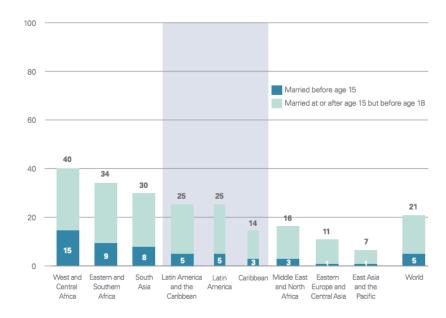


FIG. 1 Percentage of women aged 20 to 24 years who were first married or in union before ages 15 and 18, by region

<u>Source</u>: UNICEF. « A Profile of Child Marriage and Early Unions in Latin America and the Carribean », 2017. URL: https://data.unicef.org/resources/profile-of-child-marriage-and-early-unions-in-latin-america-and-the-caribbean/

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

 $<sup>^{9}</sup>$  UNICEF. « Child marriage ». Disponible sur : https://www.unicef.org/rosa/what-we-do/child-protection/child-marriage

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Plan International Asia Hub. « Time to Act! Accelerating efforts to eliminate child, early and forced marriage in Asia – Emerging effective interventions and strategies », 2018, p.9. Disponible sur: https://plan-international.org/publications/time-to-act-child-marriage-asia

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> UNICEF. « A Profile of Child Marriage and Early Unions in Latin America and the Carribean », 2017. Disponible sur : https://data.unicef.org/resources/profile-of-child-marriage-and-early-unions-in-latin-america-and-the-caribbean/

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Rubetti Morgane. « En Amérique, la plupart des Etats autorisent toujours le mariage des enfants », 17 novembre 2017, Le Figaro.

Disponible sur : https://www.lefigaro.fr/international/2017/11/17/01003-20171117ARTFIG00216-aux-etats-unis-la-plupart-des-etats-autorisent-toujours-le-mariage-des-enfants.php

# III. <u>Causes du mariage précoce</u>

De nombreuses raisons, motivées par les inégalités et discriminations de genre, sont avancées pour expliquer la prévalence des mariages précoces dans le monde et varient selon les pays ou les ethnies. L'une des premières raisons est la pauvreté. Il est fréquent que les parents justifient l'échange matrimonial comme un moyen « [d']assurer un avenir »<sup>13</sup> à leurs enfants et particulièrement à leurs filles. Le besoin de contrôler la sexualité des adolescentes est une autre raison avancée par les familles. En les mariant, ils pensent éviter des grossesses hors mariages, considérées dans certains contextes comme un « déshonneur » au sein du cadre familial.

Le poids de la culture et de la tradition motive également le mariage des enfants dès leur plus jeune âge en Afrique subsaharienne et dans certains pays d'Asie. En effet, les enfants sont mariés jeunes car leurs parents avant eux avaient également été mariés au même âge. Le manque d'accès à l'éducation, l'insécurité (notamment dans les pays en crise) ou encore l'absence de services de planification familiale sont autant de causes qui justifient la pratique du mariage précoce<sup>14</sup>.

# IV. <u>Conséquences</u>

Le mariage précoce entraine de nombreuses conséquences pour les enfants qui les subissent, en particulier les jeunes filles. Parfois forcées de se marier à des hommes plus âgés et rencontrés pour la première fois le jour de la cérémonie, les filles-épouses endossent les responsabilités inhérentes au mariage. Elles endossent également un risque accru de violences, telles que les violences physiques ou les abus sexuels<sup>15</sup>, puisque les partenaires exigent généralement de leurs épouses d'avoir des rapports sexuels.

Une des conséquences directes de ces mariages sont les grossesses précoces. Suite à leur union, beaucoup d'adolescentes tombent enceintes avant l'âge de 18 ans (environ 9 grossesses précoces sur 10 ont lieu dans le cadre du mariage ou d'un concubinage<sup>16</sup>). En raison de leur jeunesse, ces dernières sont particulièrement exposées à des risques de complications pendant la

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Filles Pas Epouses. « Les causes du mariage des enfants ». Disponible sur : https://www.fillespasepouses.org/les-causes-du-mariage-des-enfants/

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> OHCR. « Child, early and forced marriage, including in humanitarian settings ». Disponible sur : https://www.ohchr.org/EN/lssues/Women/WRGS/Pages/ChildMarriage.aspx

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Plan International. « Causes et conséquences du mariage précoce et forcé », 30 juin 2018. Disponible sur : https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-23-causes-et-consequences-dumariage-precoce-et-force

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Plan International. « Causes et conséquences des grossesses précoces », 15 juin 2018. Disponible sur : https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-23-causes-et-consequences-des-grossesses-precoces

grossesse ou l'accouchement. Rappelons, par ailleurs, que ces complications sont la principale cause de décès pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde<sup>17</sup>.

La déscolarisation est également une conséquence du mariage précoce. Désormais investies du rôle d'épouse et de mère, les jeunes filles mariées abandonnent leur scolarité pour assumer les tâches domestiques et l'éducation des enfants. La déscolarisation des jeunes filles perpétue les inégalités de genre et maintien une situation de précarité quand l'éducation reste le meilleur moyen de mettre fin aux mariages précoces.

# V. <u>Mettre fin aux mariages précoces dans le monde</u>

Pour mettre fin aux mariages précoces, une transformation de la société à grande échelle doit s'établir à plusieurs niveaux : les familles, les leaders coutumiers et religieux, les autorités locales, les institutions. Pour ce faire, le travail de sensibilisation peut permettre d'ouvrir le dialogue au niveau local et informer les populations sur le danger que peut représenter le mariage précoce. Au Burkina Faso par exemple, l'UNICEF et le gouvernement ont lancé en 2019 une caravane de sensibilisation nommée « Ne m'appelez pas Madame » qui a sillonné le pays pour mettre en garde les parents sur les conséquences néfastes que peut avoir le mariage précoce sur leurs filles¹8.

Des conventions régionales existent également pour punir les mariages forcés, en Europe avec la Convention d'Istanbul<sup>19</sup>ou encore en Afrique avec le protocole Maputo<sup>20</sup>. En plus de ratifier ces conventions régionales ou internationales, de nombreux pays adoptent de nouveaux cadres législatifs afin de limiter le mariage des individus de moins de 18 ans<sup>21</sup>, comme la Norvège qui a interdit le mariage des enfants en 2018 ou encore l'Indonésie qui a relevé l'âge minimum pour se marier de 16 à 19 ans<sup>22</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> OMS. « La grossesse chez les adolescentes », 31 janvier 2020. Disponible sur : https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> RFI. « Burkina Faso : une caravane de sensibilisation contre le mariage des enfants », 7 juillet 2019. Disponible sur : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190707-burkina-faso-caravane-mariage-precoce-enfants-filles

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Convention d'Istanbul, 11 mai 2011, entrée en vigueur le 1er août 2014, art.37

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Protocole Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et du peuple, 11 juillet 2003, entré en vigueur le 25 novembre 2005, art.6

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> African Union. « Marriage laws in Africa – A Compendium from 55 African Union Member States », juin 2018. Disponible sur : http://www.wlsa.org.mz/wp-content/uploads/2018/12/Marriage-Laws-AU\_FINAL\_9-Nov-2018.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Mace Yasmin. « 10 ways the world got closer to ending child marriage in the last 10 years », 10 janvier 2020, Girls Not Bride. Disponible sur : https://www.fillespasepouses.org/10-ways-the-world-got-closer-to-ending-child-marriage-in-the-last-10-years/?view\_original

Comme pour beaucoup d'autres « pratiques traditionnelles néfastes »<sup>23</sup>, la législation seule ne suffit à stopper la pratique des mariages précoces. Le travail mené par les associations, locales et internationales, et les militants, est essentiel et permet de faire comprendre aux parents les risques auxquels leurs enfants, en particulier les filles, sont exposés. Favoriser l'*empowerment* des filles pour qu'elles puissent exercer leurs droits, impliquer les hommes (notamment les pères) dans le travail de sensibilisation, promouvoir la scolarisation des jeunes filles, sont autant de solutions pour mettre fin aux mariages précoces et forcés<sup>24</sup>.

Disponible sur : https://www.unicef.org/protection/harmful-practices

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> UNICEF. « Harmful practices », mars 2020.

 $<sup>^{24}</sup>$  Girls Not Bride. « How can we end child marriage ? ». Disponible sur : https://www.girlsnotbrides.org/how-can-we-end-child-marriage/

### **BIBLIOGRAHIE**

#### Articles

Berthaud-Claire Sandrine. « Les mariages précoces ruinent l'Afrique », 10 décembre 2018, Le Monde Afrique. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/10/les-mariages-precoces-ruinent-l-afrique\_5395434\_3212.html

Hammouche Abdelhafid, Neyrand Gérard. « Les acteurs associatifs et institutionnels face aux mariages forcés », 2008/5 (N° 119), *Migrations Société*, p. 141-153. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-5-page-141.htm

Le Monde. « Les mariages des enfants concernent aussi des millions de garçons », 8 juin 2019. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/06/07/les-mariages-d-enfants-concernent-aussi-des-millions-de garcons\_5473083\_3210.html

Mace Yasmin. « 10 ways the world got closer to ending child marriage in the last 10 years », 10 janvier 2020, Girls Not Bride. Disponible sur : https://www.fillespasepouses.org/10-ways-the-world-got-closer-to-ending-child-marriage-in-the-last-10-years/?view\_original

Mekboul Sahra. « Le mariage forcé : réponses du droit et enjeux juridiques. Législation française et européenne », 2008/5 (N° 119), *Migrations Société*, p. 83-98. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-5-page-83.htm

OMS. « Mariages précoces : 39 000 filles mariées par jour », 7 mars 2013. Disponible sur : https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/child\_marriage\_20130307/fr/

RFI. « Burkina Faso : une caravane de sensibilisation contre le mariage des enfants », 7 juillet 2019. Disponible sur : http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190707-burkina-faso-caravane-mariage-precoce-enfants-filles

Rubetti Morgane. « En Amérique, la plupart des Etats autorisent toujours le mariage des enfants », 17 novembre 2017, Le Figaro. Disponible sur : https://www.lefigaro.fr/international/2017/11/17/01003-20171117ARTFIG00216-aux-etats-unis-la-plupart-des-etats-autorisent-toujours-le-mariage-des-enfants.php

Smaak, Annerieke et Nisha Varia. « Ending Child Marriage in Africa », 9 décembre 2015, Human Rights Watch. Disponible sur : https://www.hrw.org/news/2015/12/09/ending-child-marriage-africa

UNICEF. « Mariage précoce : des millions de filles sauvées en dix ans », 5 mars 2018. Disponible sur : https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/mariage-precoce-des-millions-de-filles-sauvees-en-dix-ans

## Rapports

African Union. « Marriage laws in Africa – A Compendium from 55 African Union Member States », juin 2018. Disponible sur : http://www.wlsa.org.mz/wp-content/uploads/2018/12/Marriage-Laws-AU\_FINAL\_9-Nov-2018.pdf

Plan International Asia Hub. « Time to Act! Accelerating efforts to eliminate child, early and forced marriage in Asia – Emerging effective interventions and strategies », 2018, p.9. Disponible sur: https://plan.international.org/publications/time-to-act-child-marriage-asia

UNICEF. « A Profile of Child Marriage and Early Unions in Latin America and the Carribean », 2017. Disponible sur : https://data.unicef.org/resources/profile-of-child-marriage-and-early-unions-in-latin-america-and-the-caribbean/

World Health Organization. « Child, early and forced marriage legislation in 37 Asia-Pacific countries », 2016. Disponible sur : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/246283/9789241565042-eng.pdf;jsessionid=5E0670BC44BECC7A7FFCFFFA36C9245? sequence=1

### Sites web

Filles Pas Epouses. « Les causes du mariage des enfants ». Disponible sur : https://www.fillespasepouses.org/les-causes-du-mariage-des-enfants/

OHCR. « Child, early and forced marriage, including in humanitarian settings ». Disponible sur : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/ChildMarriage.aspx

OMS. « La grossesse chez les adolescentes », 31 janvier 2020. Disponible sur : https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy

Plan International. « Causes et conséquences du mariage précoce et forcé », 30 juin 2018. Disponible sur : https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-23-causes-et-consequences-du-mariage-precoce-et-force

UNICEF. « Harmful practices », mars 2020. Disponible sur : https://www.unicef.org/protection/harmful-practices